

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 9 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 2 AVRIL 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Francis PEDARRIOSSE, M. Michel BREAN, M. le Dr Philippe DUCHESNE, M. Bertrand GAUFRYAU

POUVOIRS :

M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN
 M. Michel BREAN donne pouvoir à M. Serge BALAO
 M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
 M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE

SECRETARE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : BUDGETS PRIMITIFS 2015 : VOTE

Sont proposés à l'approbation du Conseil Municipal, le Budget Principal de la Ville ainsi que onze budgets annexes : les cinq budgets annexes de la Régie des Eaux, le Budget des Fêtes, le Budget Parc de Stationnement, le Budget Zac de la Gare, le Budget Z.A.E Broy du Haut, le Budget Lotissement du Mousse et le Budget Activités Assujetties à la TVA (regroupant plusieurs activités comme la location des salles aménagées, de locaux nus, exploitation forestière, vente électricité et prestations pour comptes de tiers).

Conformément à l'article L.2312-2 du C.G.C.T, il est proposé au Conseil Municipal de voter ces budgets par chapitre, la répartition des crédits par chapitre figurant dans le document budgétaire lui-même.

Ces budgets 2015, présentés dans les tableaux joints à la présente, reprennent par anticipation les résultats provisoires 2014 ainsi que les restes à réaliser d'investissement 2014.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 27 VOIX POUR, 7 VOIX CONTRE, celles de M. Pascal DAGES, Mme France POUDENX, M. Eric DARRIERE, Mme Sarah DOURTHE, Mrs Grégory RENDE, Julien DUBOIS, Mme Marie-Constance BERTHELON et 1 ABSTENTION celle de M. Christophe BARDIN

ADOpte le Budget Primitif 2015 du Budget Principal, arrêté en recettes et en dépenses, selon le tableau ci-joint,

LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 27 VOIX POUR et 8 VOIX CONTRE, celles de M. Pascal DAGES, Mme France POUDENX, M. Eric DARRIERE, Mme Sarah DOURTHE, Mrs Grégory RENDE, Julien DUBOIS, Mme Marie-Constance BERTHELON et M. Christophe BARDIN

ADOpte le Budget Primitif 2015 des budgets annexes de la Ville, arrêtés en recettes et en dépenses, selon le tableau ci-joint.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20150409-7-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 10 Avril 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».